



**COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2016 A 20 H 00**

Présents : Mmes, MM. HECQ, CANDELIER, DUPUIS, DUWEZ, HESPELLE, LORENC, BOURDON, BUSSY, DORE, BETOURNE, BIZERAY, LELEU, RIBAU, GAILLARD, CAVROIS, COUPEY, LEGRAIN, EL HAMINE, DEMEY, PAREZ

Excusés : ARGUILLERE (pouvoir M. HECQ), BENRACHED (pouvoir M. LORENC), VIEGAS (pouvoir M. CANDELIER)

M. le Maire : passe la liste d'émergence pour les présences du jour.

Il propose Mme CAVROIS comme secrétaire de séance.

Pas d'observations.

1. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal - M. le Maire

M. le Maire : propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 28 septembre 2016. Avez-vous des remarques ou des observations par rapport au dernier PV ?

Pas d'observations.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LEGRAIN qui souhaite intervenir. L'intervention de monsieur Legrain sera donc annexée au procès-verbal ainsi que la réponse de Monsieur le maire à ses questions.

Note : Le code général des collectivités territoriales (CGCT) distingue les « procès-verbaux » des conseils municipaux, des « comptes rendus » des séances, qui, aux termes des articles L. 2121-25 et R. 2121-11, sont affichés sous huit jours, par extraits.

Départ des quatre conseillers de l'opposition (M. LEGRAIN, Mme EL HAMINE, Mme PAREZ, M. DEMEY)

2. Approbation du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la CUA- M. LORENC

M. LORENC rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les communes de la CUA doivent approuver le projet de PADD avant le 31 décembre 2016.

Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera la clef de voûte du futur PLUI de la CUA. Il définira les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. Ce document simple et concis, donnera une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.

Il n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Un premier débat sur le sujet ayant eu lieu lors du précédent conseil municipal et suite à la réunion du 19 octobre 2016 présentant le PADD dans sa version finale, M. le Maire propose aux membres présents de valider le projet de la CUA.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent apporter des amendements au précédent débat.

Aucun amendement supplémentaire.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	19	17	2	

3. Demande de subvention pour l'arasement du mur - M. CANDELIER

M. CANDELIER propose aux membres du conseil municipal de solliciter des subventions auprès des différentes institutions (Conseil régional, conseil départemental, CUA, Département...) pour les futurs travaux d'arasement du mur de la mairie.

M. le maire propose au conseil municipal de fixer la priorité des projets et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire aux demandes de subvention.

M. CANDELIER précise que c'est un dossier long et compliqué à réaliser, et qu'il souhaite se faire aider par la CUA. Pour cela, il a besoin d'une délibération. C'est une demande de subvention dans le cas où dans un an, un an et demi, on s'engagerait dans la réalisation de ces travaux, après la vente de la salle Notre Dame.

Pas de question sur le sujet. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	19	19		

4. DM n°2 : 35000 € pour les frais de personnel - Mme DUPUIS

Madame DUPUIS informe les membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu d'apporter les modifications suivantes au chapitre 12 du budget pour assurer le bon fonctionnement des services jusqu'à la fin de l'année 2016.

Augmentation des dépenses aux articles :

6411 - personnel titulaire pour 20 000 € (qui correspondent aux hausses de la valeur du point, du PPCR pour les catégories B et A, aux augmentations d'échelon et de grade en cours d'année)

6413 - personnel non titulaire pour 10 000 € (qui correspondent aux emplois saisonniers, à une partie des TAP pour le dernier trimestre)

6451 - URSSAF pour 5 000 € (liés aux augmentations des deux postes)

Réduction des dépenses aux articles :

6535 - formation pour - 17 500 €

35372 - cotisations au fonds de financement pour l'allocation de fin de mandat pour - 17 500 €

M. le Maire propose de passer au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	16	19	18		1

5. Abandon de la dette des produits irrécouvrables d'un montant de 192,40 € - M. le Maire

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 14 septembre 2016, le trésorier de la direction générale des finances publiques lui demande de bien vouloir proposer l'admission en non valeur des produits irrécouvrables d'un montant de 192,40 €.

Il conviendra ensuite d'émettre le mandat correspondant au 6542 (PRP-Décision de la banque de France).

Pour information, il s'agit d'une dette de cantine. La personne n'est pas solvable.

Pas de question sur le sujet.

M. le Maire propose de passer au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	16	19	19		

6. Création d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe - M. le Maire

M. le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite de la procédure de recrutement d'un nouveau Directeur général des services, un candidat a été retenu.

Pour ce faire, et après étude du tableau des effectifs, il s'avère nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial pour nommer le candidat dans ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire propose aussi de créer un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe dans l'éventualité de la réussite à l'examen professionnel de ce candidat.

Pour information, le candidat retenu passe actuellement l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe. Donc dans l'incertitude et pour ne pas devoir reprendre une délibération au prochain conseil municipal, M. le Maire propose d'anticiper.

Mme CAVROIS demande si le poste de rédacteur sera effacé en cas de réussite à l'examen du candidat.

M. le Maire répond que lors d'un prochain conseil municipal, le poste qui ne sera pas pourvu sera alors fermé. Soit en régularisant le tableau des effectifs soit en prenant une délibération pour fermer le poste.

Pas d'autre question. Monsieur le Maire passe au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	16	19	19		

7. Groupement de commande pour le marché des télécommunications - M. le Maire

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Saint-Nicolas, Saint-Laurent-Blangy, Anzin-Saint-Aubin, Dainville, Achicourt, Beaurains, Sainte-Catherine, le CCAS et la caisse des écoles d'Arras, il doit être constitué un groupement de commandes pour le marché des télécommunications.

M. le Maire propose de l'autoriser à signer la convention constitutive à ce marché et d'y désigner un titulaire et un suppléant pour la commission d'appel d'offres de groupement correspondante.

Pas de question sur le sujet.

M. le Maire passe au vote.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	16	19	19		

M. le Maire : demande s'il y a des questions diverses ?

Monsieur DUWEZ fait passer le tableau pour inscrire les élus pour la distribution des colis des aînés qui se fera le 16 décembre après-midi, 17 et 18 décembre.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à la population pour la cérémonie des vœux le vendredi 13 janvier 2017.

Pour rappel, la cérémonie des vœux au personnel communal se tiendra le vendredi 6 janvier avec présentation du nouveau DGS.

La séance est levée à 21h00.